

LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES DE BASE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Session spéciale organisée

par le PACDDU de la délégation de l'Union Européenne au Cameroun

La société civile, devant la menace que représente la difficulté d'accès à différents services qui sont : l'eau, l'assainissement, les déchets, la sécurité, l'éducation, la santé, l'énergie, les transports, etc..., s'implique dans la recherche de solutions diverses, de manière plus ou moins structurée, et avec plus ou moins de succès.

L'action de la société civile sur des domaines qui de tradition sont gérés par les administrations publiques ou les collectivités locales, doit être menée de concert et de façon complémentaire avec les autres acteurs.

Elle doit à cet effet être renforcée pour pouvoir agir comme tout autre acteur, dans l'amélioration de l'accès aux services de base dans les collectivités locales.

Le sommet AFRICITES 3 est une occasion unique pour les organisations de la société civile de faire entendre leurs voix par tous les acteurs du développement municipal et les sensibiliser sur la nécessaire facilitation de leur implication dans l'amélioration de l'accès aux services de base.

Au cours de la présente session spéciale organisée par le PACDDU et modérée par Mme SIYAM SIWE Sylvie du CAMEROUN, qui a regroupé 70 participants représentant les organisations de la société civile, les administrations publiques, les experts indépendants, les partenaires au développement, venant de plusieurs pays, six communications ont été entendues et les débats ont permis de faire ressortir les problèmes suivants :

- une insuffisance ou inadéquation des outils de production des Organisations de la Société Civile (OSC),
- des difficultés à se positionner dans le jeu des acteurs,

- des insuffisances du cadre réglementaire,
- une absence de professionnalisme de la part des OSC,
- des difficultés à trouver des financements.

Cet ensemble de problèmes peut provenir :

- des OSC elles-mêmes, qui se sont engagées dans un secteur sans en avoir maîtrisé les contours, et qui ne se donnent pas les moyens de progresser,
- de l'Etat et ses démembrements (communes) qui par la non clarification du contexte juridique ne permettent pas un positionnement efficace de l'acteur "société civile" dans le jeu des acteurs du secteur,
- des partenaires au développement qui n'associent les OSC qu'au moment de la réalisation de leurs objectifs et non comme un acteur apte à s'asseoir autour de la table aux étapes d'identification ou de programmation.

RECOMMANDATIONS

Considérant ces facteurs, les participants à la session adressent les recommandations suivantes :

• AUX GOUVERNEMENTS,

En conformité avec la reconnaissance clairement manifestée, du rôle que les OSC peuvent jouer pour l'amélioration de l'accès aux services de base.

- 1 Mettre sur pied un fonds d'appui aux OSC oeuvrant dans le domaine de l'accès aux services de base,
- 2 Renforcer les ressources humaines des OSC par la mise à disposition de cadres qualifiés lors de la mise en œuvre de certains projets (à l'instar des communes),

- 3 Appuyer la structuration des OSC en les organisant par secteur de compétences,
- 4 Institutionnaliser les processus de participation,
- 5 Définir clairement de manière réglementaire, le type de services que les OSC peuvent fournir à titre onéreux aux profit des administrations publiques,
- 6 Associer les OSC au niveau local à la mise en œuvre de leur programme d'activités annuelles.

• **AUX COLLECTIVITÉS LOCALES**

- 1 Constituer un répertoire des OSC travaillant sur leur territoire,
- 2 Mettre sur pied une plate-forme d'échanges entre les OSC et les communes,
- 3 Stimuler la constitution de réseaux d'acteurs locaux pour élargir les ressources des collectivités,
- 4 Instituer la notion d'agrément des projets des OSC avant leur mise en œuvre sur leur territoire,
- 5 Associer les OSC en tant qu'acteur local aux commissions communales.

• **AUX PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT**

- 1 Utiliser les cadres de concertation des OSC pour les écouter et ensuite prendre en considération le rendu de ces écoutes dans l'élaboration de leurs programmes d'intervention,
- 2 Soutenir financièrement les fonds d'appui au fonctionnement des OSC,
- 3 Définir clairement et faire connaître le cadre de partenariat avec les OSC,
- 4 Concrétiser dans les faits, la place qu'ils leur donnent dans les écrits.

• **AU PARTENARIAT**

POUR LE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL (PDM)

A l'instar de la Conférence Africaine de la Décentralisation et du Développement Local (CADDEL), instance intergouvernementale des ministres chargés de la tutelle administrative, financière et technique des collectivités locales, et du conseil des communes et régions d'Afrique (CCRA),

Appuyer la mise sur pied d'une plate-forme regroupant à l'occasion des AFRICITES, les organisations de la société civile qui oeuvrent pour le développement local et la décentralisation.